

**MAIRIE DE VIGOULET AUZIL**  
**Place André Marty**  
**31320 VIGOULET AUZIL**  
**☎ 05.61.75.60.19 - ☎ 05.62.19.11.87**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 20 Janvier 2016**

\*\*\*\*\*

Le 20 janvier 2016 à 20h30, le Conseil Municipal de Vigoulet-Auzil s'est réuni à la mairie sur convocation normale, conformément aux articles L2121-10 et -11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jacques SEGERIC, Maire

**Etaient présents** : Mmes C. BAYOT, S. MOUQUET, Ms F. BLACHEZ, G. BOMSTAIN, X. de BOISSEZON, JL. CHAMPEAUX, P. ESPAGNO, S. RICCI, J. SEGERIC

**Absents avec procuration**: Mmes M. COCHE (procuration donnée à Mme C. BAYOT), K. BYSTRICKY (procuration donnée à M. X. de BOISSEZON)

**Absents** : Mmes S. CLERC, SN. FEHR et M. JM. LASSUS

**Secrétaire de séance** : Stéphane RICCI

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du PV du CM du 25 novembre 2015**

**1/18 – Modification des statuts du SDEHG**

**2/18 – Avenant n°1 à la convention du marché d’audits énergétiques des bâtiments publics**

**3/18 – Contrat de territoire**

**4/18 – Prise en charge des dépenses d’investissement avant le vote du budget 2016**

**5/18 – RPI : facturation aux communes**

**6/18 – Facturation ALAE**

**7/18 – Aménagement des bâtiments communaux : modification**

**8/18 – Questions diverses**

M. le Maire constate que le quorum est atteint, ouvre la séance et le Conseil Municipal passe à l’examen de l’ordre du jour.

**Approbation du PV du Conseil Municipal du 25 novembre 2015**

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. le Maire propose que le point 5/18 de l'ordre du jour soit retiré pour un examen complémentaire. Il sera représenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

### **1/18 – Modification des statuts du SDEHG**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BLACHEZ pour présenter ce point à l'ordre du jour.

Le SDEHG (Syndicat Départemental d'Electricité de Haute-Garonne), par délibération du 26 novembre 2015, a approuvé, à l'unanimité, la modification de ses statuts qui lui permettra d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique telles que la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques. Les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts ainsi que sur les compétences optionnelles qu'ils souhaitent transférer au SDEHG:

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid
- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité

Monsieur le Maire indique que les subventions versées par le SDEHG vont passer de 70 à 80% pour les travaux d'éclairage. Il soumet ensuite au vote la résolution approuvant la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 26 novembre 2015 et le transfert au SDEHG des compétences optionnelles énoncées par M. BLACHEZ:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve** cette résolution à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

### **2/18 – Avenant n°1 à la convention du marché d'audits énergétiques des bâtiments publics**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BLACHEZ pour présenter ce point à l'ordre du jour. Monsieur BLACHEZ rappelle que le 15 septembre 2015, le Conseil Municipal s'est prononcé sur une convention de groupement de commandes pour la réalisation des audits énergétiques des bâtiments publics.

Un avenant est nécessaire concernant une procédure interne du Sicoval visant à modifier l'article 8 de la convention pour signifier que l'attribution du marché sera du ressort du bureau du Sicoval.

A la question de M. de BOISSEZON demandant si on sait quand pourront avoir lieu les audits, M. BLACHEZ répond que les 13 communes concernées doivent avoir délibéré avant que le marché d'audit puisse être attribué et que cela risque de prendre un peu de temps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés** l'avenant n°1 à la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **3/18 – Contrat de territoire**

Monsieur le Maire expose les principes de ce contrat de territoire. Il informe que le Conseil Départemental de Haute-Garonne propose à chaque territoire du Département, la co-construction d'un contrat de territoire afin d'adapter au mieux la nouvelle politique territoriale du Conseil Départemental aux besoins de chaque territoire. La réforme territoriale engagée depuis 2010 et la forte croissance démographique que connaît le Département de la Haute-Garonne impactent aujourd'hui chaque bassin de vie. La réalité territoriale révèle de fortes disparités locales qui placent le Conseil départemental face à un défi d'équilibre et de solidarité.

Cette nouvelle politique contractuelle a pour objectif de répondre aux enjeux suivants :

- Accompagner les dynamiques et les complémentarités des territoires urbains, périurbains et ruraux ou de montagne, pour un développement équilibré
- Impulser l'aménagement durable des territoires et susciter l'innovation pour préserver la qualité de vie et les conditions d'accueil
- Instaurer une dynamique positive de partenariat et de concertation dans un contexte de recomposition territoriale et de contraintes budgétaires

Le Conseil Départemental propose aux 36 communes du Sicoval et à la communauté d'agglomération du Sicoval de partager par ce contrat un premier « regard croisé » sur le territoire.

Monsieur le Maire expose que ce contrat sera conclu à l'échelle du Sicoval, avec l'ensemble des maires formalisant un engagement moral des signataires pour une meilleure lisibilité des projets à soutenir sur la période 2016-2020.

Ce contrat cadre aura pour objectif de définir une stratégie commune d'aménagement et de développement durable par une programmation pluriannuelle établie sur une durée de 5 ans. Ce contrat cadre sera signé par chaque partenaire fin janvier- début février 2016.

Chaque année, un programme opérationnel recensant les projets à engager dans l'année sera adopté sur la base d'opérations réalistes pour lesquelles le Sicoval et les communes disposent de la capacité financière à en assurer l'autofinancement. Le programme opérationnel 2016 sera adopté en mars 2016. Un bilan sera effectué à mi-parcours (2018).

Les projets concernés seront les projets d'investissements structurants en maîtrise d'ouvrage intercommunale, les projets de portée intercommunale en maîtrise d'ouvrage communale ainsi que les projets communaux de portée locale, selon leur intégration dans les priorités et enjeux du contrat

M. le Maire termine en précisant que le texte final de ce contrat de territoire n'est pas encore disponible mais qu'il n'aura rien d'engageant pour les communes. Il s'agit d'améliorer la programmation pluri-annuelle. Il faut s'attendre à ce que les contributions du Conseil Départemental soient en forte baisse.

Après délibération, le Conseil Municipal, à partir des éléments en sa possession, décide **par 9 voix pour et 2 abstentions (Mmes BAYOT et COCHE) :**

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil Départemental les financements du Contrat de Territoire
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **4/18 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ESPAGNO pour présenter ce point à l'ordre du jour

Préalablement au vote du budget primitif 2016, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2016, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général de Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **autorise à l'unanimité de ses membres présents et représentés**, Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite énoncée ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif 2016.

### **6/18 – Facturation ALAE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BAYOT pour présenter ce point à l'ordre du jour

Il est proposé qu'un enfant ne fréquentant pas l'école de Vigoulet-Auzil, mais qui est présent à son ALAE sur une très courte période, en particulier dans le cadre de l'utilisation de la navette, le matin ou le soir, bénéficie d'un demi-tarif.

Avant de passer à la délibération, M. le Maire indique qu'il s'est renseigné auprès de la compagnie d'assurance de la mairie et qu'il n'y a aucun problème d'assurance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés**, la mise en place d'un demi-tarif pour les enfants ne fréquentant l'ALAE que pour une très courte période.

### **7/18 – Aménagement des bâtiments communaux : modification**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BAYOT pour présenter ce point à l'ordre du jour

En complément de la délibération prise par le Conseil Municipal lors du Conseil du 25/11/2015 concernant l'acceptation du devis de TBAménagement pour l'aménagement de la mairie pour un montant de 13 550,15 € HT et la demande de subvention au Conseil Départemental associée, il s'avère qu'il est nécessaire de procéder, suite à demande de Madame la Directrice, au remplacement de certains mobiliers de l'école, anciens et dégradés, principalement de types tables et chaises. A cet effet, plusieurs devis ont été établis et il est proposé de retenir l'offre de l'UGAP d'un montant de 5 547,13 € HT.

Vu le montant de cette opération, il est également proposé de présenter au Conseil Départemental une demande de subvention pour cet aménagement. Une demande de subvention unique sera proposée au Conseil Départemental pour l'aménagement de la mairie et de l'école.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité de ses membres présents et représentés**, le devis de l'UGAP pour un montant de 5 547,13 € HT.

Le Conseil Municipal demande également à Monsieur le Maire de présenter au Conseil Départemental une demande de subvention unique pour l'aménagement de la mairie et de l'école

## 8/18 – Questions diverses

M. F. BLACHEZ fait part d'une importante réunion sur les arrêts du TAD qui se tiendra le 9 février avec le Sicoval et Tisseo. Tisseo souhaite supprimer les arrêts des Bois, de la Rivière et du Causset à cause d'une fréquentation insuffisante. Cependant, ces arrêts ne présentent pas de caractère de dangerosité et permettent de désenclaver le village car situés à des extrémités géographiques. Le Conseil doit tout essayer pour garder ces 3 arrêts. M. le Maire assistera à la réunion accompagné de M. BOMSTAIN.

En complément, M. le Maire précise qu'il est en contact avec le président du SMTC concernant le déplacement de l'arrêt de l'avenue des Crêtes vers l'allée Camille Soula. Tisseo n'est pas d'accord avec ce déplacement alors que les laboratoires Pierre Fabre ont proposé d'assurer le financement de l'abribus. Enfin M. le Maire indique que, suite à l'intervention de la Mairie, les bagages sont maintenant autorisés dans le TAD.

Mme C. BAYOT fait part du repas annuel des aînés qui se tiendra le 30 janvier midi au restaurant le Tournebride. Elle se demande également ce qu'on pourrait faire pour remercier les habitants de la commune qui oeuvrent bénévolement au sein de l'ALAE. Enfin, elle fait part de son inquiétude vis à vis du marché qui tient difficilement et M. le Maire en profite pour lancer un appel aux habitants pour profiter de ce service de proximité.

M. P. ESPAGNO indique qu'il est en train de préparer le projet de budget 2016. Il a convoqué une réunion de la commission des finances le 30 janvier pour étudier les comptes 2015 et travailler sur l'ébauche du budget 2016.

M. JL. CHAMPEAUX informe que le Lien sortira dans les jours qui suivent et qu'une réunion du réseau de communication du Sicoval se tiendra le lendemain pour la 1<sup>ère</sup> fois à Vigoulet-Auzil. Il fait également un point d'avancement sur le projet de club-house du tennis. L'architecte a tenu les délais : il a retenu les entreprises pour les 9 lots de travaux et a soumis ses choix pour validation. En moyenne 4 à 5 devis ont été reçus par lot. Dès l'approbation du permis de construire déposé il y a 3 mois, et la disponibilité du financement, les travaux pourront démarrer. M. CHAMPEAUX rappelle que le montant des travaux s'élève maintenant à 68 k€ TTC pour une enveloppe initiale de 60k€, le surcoût étant dû au besoin de renforcer les fondations à cause de l'état du sol.

M. X. de BOISSEZON informe qu'il est toujours en attente de la réponse du Sicoval pour l'étude de faisabilité de l'assainissement (STEP Menrhume) promise pour Janvier.

Les affaires d'urbanisme avancent bien. Il est prévu que le PADD soit discuté entre conseillers municipaux et en commission d'urbanisme avant d'être présenté lors d'un prochain Conseil Municipal, si possible en mars.

M. Le Maire informe qu'une réunion sur l'assainissement de la commune est prévue avec le Sicoval (Président J. Oberti, Vice-présidente en charge de l'assainissement M. Garrigues et directrice du service B. Prat).

M. le Maire fait ensuite part de son souhait de lancer un débat sur l'intérêt de faire installer une borne de recharge pour les véhicules électriques, dans le cadre d'un plan national de développement relayé par le SDEHG. L'installation d'une borne coûterait environ 12k€, 10% de cette somme restant à la charge de la commune. Le système de recharge serait payant. Les conseillers débattent alors de l'intérêt pour la commune de faire partie du maillage, de l'évolution des technologies dans le domaine, de l'intérêt éventuel pour les habitants de la commune alors qu'ils pourraient recharger leur véhicule chez eux, etc. Faut-il saisir l'occasion, vu que le haut niveau de subvention risque de ne pas durer ? Le débat se conclut par la nécessité de disposer de plus d'éléments, en particulier sur le coût pour la commune, avant de prendre une décision.

M. le Maire fait enfin un point sur le SIVURS dont la dissolution a été demandée par le préfet. Il est prévu que les ressources du SIVURS (19 employés, équipements et infrastructures) soient transférées au Sicoval. Les informations disponibles sont pour le moment assez diverses et confuses.

Aucun Conseiller n'ayant d'autre question diverse et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h10.

Jacques SEGERIC  
Maire

Xavier DE BOISSEZON  
1er adjoint

Stéphane RICCI  
2<sup>ème</sup> adjoint

Jean-Louis CHAMPEAUX  
3<sup>ème</sup> adjoint

Pierre ESPAGNO  
4<sup>ème</sup> adjoint

Gérard BOMSTAIN

Catherine BAYOT

François BLACHEZ

~~Kerstin BYSTRICKY~~

~~Sylvie CLERC~~

~~Marie COCHE~~

~~Sylvie Nathalie FEHR~~

~~Jean-Marc LASSUS~~

Sylvie MOUQUET